

GREFFE

du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'Ile Gloriette
44046 NANTES CEDEX 01
Minitel : 36.29.11.11
et : 36.29.22.22

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

! SA Conseil d'Administration
! 1000 SOLDES
! 3 AVENUE DU GENERAL LECLERC
!
! 44190 CLISSON

Dépôt effectué par :

! Société
! JURIDIQUE DU MAINE
! ZI SUD
! BD DES GRANDS BOUESSAYS
! 53210 BONCHAMP LES LAVAL

Numéro RCS : NANTES B 330 033 044

<19405/848337>

Pièces déposées le 17/09/1996

Numéro : 965233

! P.V. D'ASSEMBLEE du 12/03/1996
! - MODIF COMMIS. AUX COMPTES

! Coût du dépôt : 85,03 Francs.
! Dont T.V.A. : 8,03 Francs.

//Le Greffier.



233
07/03/96

1000 SOLDES

Société Anonyme au capital de 1.000.000 Francs

**Siège social : 3, Avenue du Général Leclerc
44190 CLISSON**

R.C.S. NANTES B 330 033 044

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 12 MARS 1996

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize,
Le douze Mars à dix heures,

Les actionnaires de la société anonyme "**1000 SOLDES**" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du président par lettre recommandée, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire ;
2. Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidence est assurée par Monsieur ADRION Rémy, Président Directeur Général.

M^r BUSSEROLLE Pierre
et M^{me}

deux actionnaires présents et acceptants, possédant le plus grand nombre d'actions sont appelés pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi composé se complète en désignant comme secrétaire, M^r JEHAN Michel.

La présidence constate que la feuille de présence, émargée par les actionnaires et certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 9.996 actions sur les 10.000 actions composant le capital social, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote.

MA

MS

PG

Puis, la Présidence dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'Assemblée :

1. Un exemplaire de la convocation avec les récépissés des envois recommandés ;
2. La feuille de présence ;
3. Le rapport du conseil d'administration ;
4. Le texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée.

La présidence fait observer que les actionnaires ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Puis, la présidence ouvre la séance en donnant lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture achevée, la parole est offerte aux actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société "AUDIT COMMISSARIAT", commissaire aux comptes titulaire démissionnaire :

- **La société "S.O.D.E.F.I. CONSEIL",**
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 Francs
dont le siège social est fixé à MAYENNE (53100) - Zone Artisanale de l'Huilerie
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MAYENNE sous le numéro B 348 219 726
Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables agréés et sur la liste des commissaires de sociétés du ressort de la Cour d'Appel d'ANGERS.

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 Février 1999,

sous réserve de son acceptation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RA

ms pb

DEUXIEME RESOLUTION

De plus, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur COUPET Jean-Marie, commissaire aux comptes suppléant démissionnaire :

- **Monsieur MONNERIE Michel,**
né le 03 Mai 1950 à VITRE (35)
Demeurant MAYENNE (53100) - Zone Artisanale de l'Huilerie
Inscrit au Tableau de l'ordre des Experts-Comptables agréés sur la liste des commissaires de sociétés du ressort de la Cour d'Appel de la région d'ANGERS,
sous réserve de son acceptation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

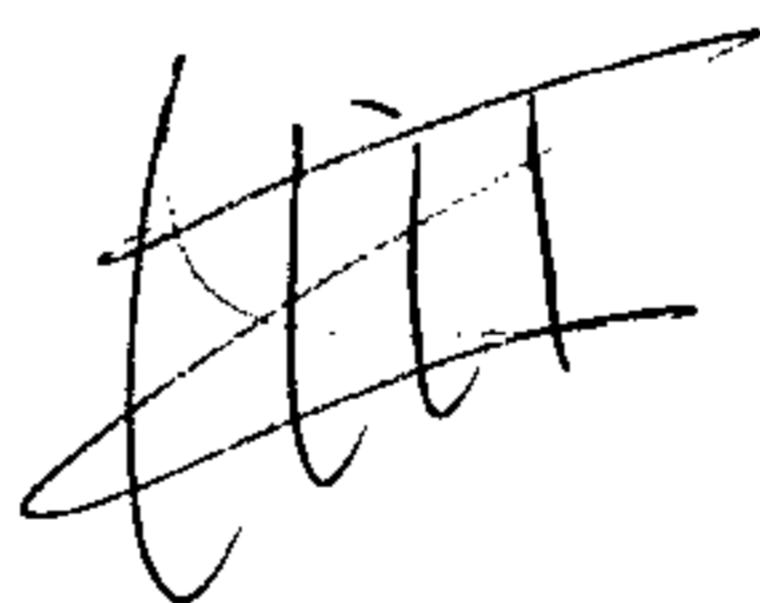
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt au Tribunal de Commerce.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

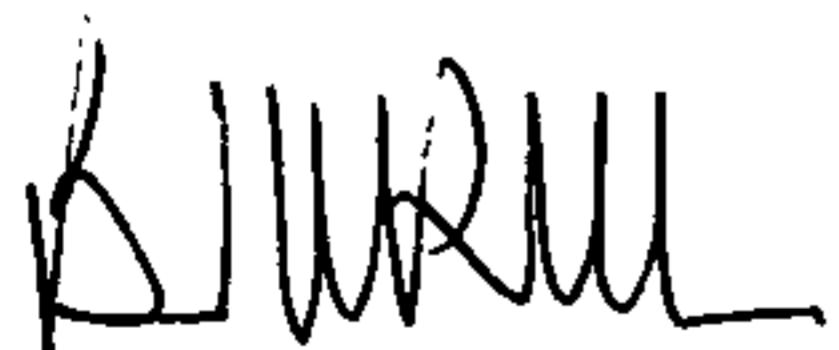
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du Bureau.

La Présidence,



Les Scrutateurs,



Le Secrétaire,

